

ALBERT

Petit journal illustré

Numéro 93 - 20 mars 2021

3 euros



Illustration : Dominic Twigg

Quand les journalistes mènent l'enquête

Le 23 février, un homme a été condamné à Malte pour l'assassinat de Daphne Caruana Galizia, une journaliste qui enquêtait sur des hommes politiques et des hommes d'affaires. Chaque année, des journalistes d'investigation sont menacés d'être emprisonnés ou tués à cause de leur travail.



Qu'est-ce que le journalisme d'investigation ?

On parle de journalisme d'investigation lorsque les journalistes font un long travail d'enquête et mènent des recherches approfondies sur un sujet. Comme la police, ils cherchent à révéler des informations cachées en trouvant des preuves, pour découvrir ce qu'il s'est vraiment passé dans une affaire. Cependant, contrairement à la police, les journalistes ne cherchent pas à punir les malfaiteurs, seulement à informer le public.

Les journalistes d'investigation enquêtent généralement sur des affaires financières, où il est question de grosses sommes d'argent, ou bien sur des affaires politiques. Ils peuvent aussi faire des recherches sur des disparitions, ou sur n'importe quel événement, s'ils suspectent que toute la vérité n'a pas été dite.

Comment les journalistes d'investigation travaillent-ils ?

Les journalistes d'investigation mènent leur enquête grâce à différentes sources d'information, qui peuvent être des témoignages de personnes, des documents qu'on leur fournit ou bien des informations en accès libre sur Internet. Leur rôle est ensuite de vérifier les renseignements obtenus pour être sûrs de ne pas divulguer une fausse information ou une rumeur. Parfois, certaines personnes prennent des risques en

donnant des informations à la presse : les journalistes doivent donc les protéger et ont le droit de ne pas révéler leur identité.

Plusieurs journalistes du monde entier peuvent parfois travailler ensemble et partager leurs découvertes. C'est le cas, par exemple, de l'ICIJ (le Consortium International des Journalistes d'Investigation), qui compte 200 journalistes de 70 pays.

Les journalistes d'investigation peuvent-ils tout révéler ?

En France, la presse est libre : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse protège les journalistes et leur permet de publier sur n'importe quel sujet, à condition que le but premier de l'enquête soit d'informer le public, et non de faire volontairement du tort à une personne en particulier.

Toutefois, dans certains pays, la presse n'est pas libre : elle est contrôlée et surveillée par les personnes au pouvoir. Ainsi, il arrive régulièrement que des journalistes soient arrêtés et emprisonnés, pour les empêcher de faire des révélations qui dérangent les personnalités politiques. Actuellement, l'organisation RSF (Reporters sans Frontières) compte près de 400 journalistes emprisonnés dans le monde.

Parfois, il arrive même que certains journalistes soient assassinés pour avoir voulu enquêter : c'est le cas de Daphne Caruana Galizia, tuée en 2017, ou d'Anna Politkovskaïa, morte en 2006. En 2020, selon RSF, 20 journalistes d'investigation ont été assassinés dans le monde pour avoir enquêté sur des sujets sensibles.

Quelles sont les affaires célèbres révélées par des journalistes d'investigation ?

L'une des affaires les plus célèbres est le scandale du Watergate, aux États-Unis. Une enquête de deux journalistes du *Washington Post*, Bob Woodward et Carl Bernstein, a révélé qu'en 1972, le président Richard Nixon avait espionné illégalement son concurrent à l'élection présidentielle. Après ces révélations, en 1974, Richard Nixon a dû démissionner.

Plus récemment, en 2016, la vaste enquête des « Panama Papers », menée à l'échelle mondiale, a permis de démontrer comment des personnalités célèbres et riches (hommes politiques, sportifs de haut niveau, acteurs...) ont réussi à cacher leur argent pour payer moins d'impôts.

Quels sont les principaux médias d'investigation en France ?

En France, *Le Canard Enchaîné*, un journal fondé en 1915, ou *Mediapart*, un site d'information en ligne qui existe depuis 2008, comptent parmi les médias d'investigation les plus connus.

Depuis quelques années, d'autres médias d'enquête se sont créés, tels que *Mediacités*, présent dans plusieurs grandes villes françaises. Des émissions de télévision, comme *Cash Investigation* ou *Complément d'enquête* montrent également le travail d'enquête des journalistes. ■

Un record pour les énergies renouvelables

En 2020, les énergies renouvelables ont permis de fournir 26,9% de l'électricité consommée en France. Ce taux est en forte progression, mais une grande part de l'électricité provient encore des centrales nucléaires.



Hydraulique, solaire, éolienne : en 2020, plus d'un quart de l'électricité consommée en France a été fabriquée grâce à l'eau, à la chaleur du soleil ou à la force du vent. Ces énergies, qui sont utilisées pour produire de la chaleur ou de l'électricité, sont dites «renouvelables». Elles sont présentes dans la nature en quantité

infinie et sont donc inépuisables. Elles ont aussi l'avantage d'être non polluantes. Il existe d'autres sources d'énergie naturelles, qu'on appelle des énergies «fossiles», dont les réserves s'épuisent au fil du temps. C'est le cas notamment du charbon, du pétrole et du gaz. Difficiles à extraire de la Terre, ces

énergies sont très polluantes car elles émettent des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. En 2020, la production d'électricité à partir des énergies renouvelables a augmenté de 10% par rapport à 2019 et représente désormais plus de 25% de l'électricité produite. L'énergie éolienne, qui utilise la force du vent, est même devenue cette année la troisième source de production d'électricité, après le nucléaire et l'hydraulique. L'électricité produite par les éoliennes a dépassé pour la première fois celle provenant des centrales au gaz, qui utilisent des énergies fossiles polluantes.

Des énergies d'avenir?

Toutefois, les énergies renouvelables à elles seules ne suffisent pas pour produire la quantité d'électricité nécessaire à la consommation française. Actuellement, près de 70% de l'électricité produite provient encore des centrales nucléaires. En 2019, la loi dite «Énergie-Climat» mise en place par le gouvernement a fixé comme objectif de parvenir à

produire 40% de l'électricité française à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030. Dans le même temps, la part d'électricité créée par les centrales nucléaires devrait être divisée par deux. Pour atteindre cet objectif, des centrales nucléaires doivent être arrêtées petit à petit dans les années à venir. La centrale de Fessenheim, en Alsace, a été la première à fermer : ses deux réacteurs ont été définitivement coupés en février et en juin 2020, après plus de 42 ans de fonctionnement. ■

De fortes disparités en Europe

En Suède, au Danemark, en Autriche et en Lettonie, plus de la moitié de l'électricité produite provenait, en 2018, d'énergies renouvelables. À l'inverse, cette même année, les pays qui utilisaient le moins d'énergies renouvelables pour fabriquer de l'électricité étaient la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

Vers l'infini et au-delà • Nouvelles technologies

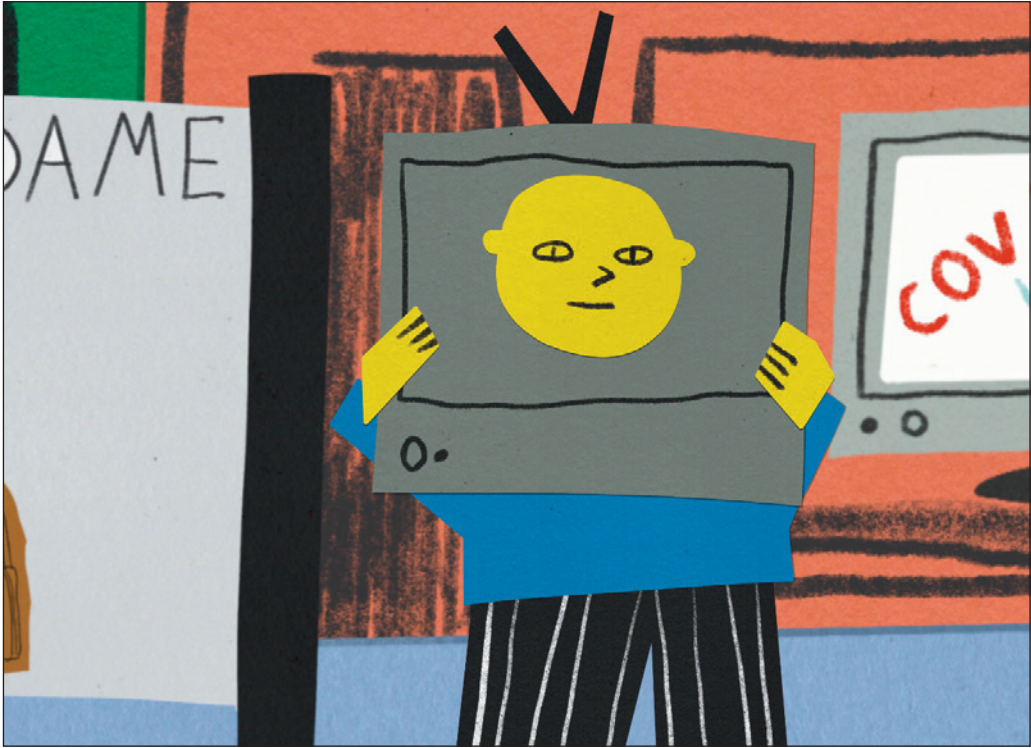
Deepfake : des vidéos à l'illusion parfaite ?

Dans le monde de la vidéo et du cinéma, le deepfake, une technique de trucage sophistiquée, permet de remplacer le visage d'un acteur par celui d'une autre personne.

Il ressemble comme deux gouttes d'eau à Tom Cruise et a réussi à berner des millions d'internautes : fin février, le comédien américain Miles Fisher, aidé d'un informaticien expert en effets spéciaux, s'est fait passer pour le célèbre acteur américain sur un compte TikTok baptisé «DeepTomCruise». Depuis quelques années, une nouvelle technologie, le deepfake (ou hypertrucage), est apparue dans le milieu de la vidéo. Cette technique consiste à appliquer sur le visage d'un acteur un «masque virtuel», avec les traits d'une autre personne.

Une intelligence artificielle pour mémoriser les visages

Les logiciels qui permettent de créer ces effets spéciaux fonctionnent grâce à l'intelligence artificielle. Tout d'abord, le logiciel «étudie» des centaines de photos ou de vidéos d'une personne et «mémorise» tous ses traits, ses expressions ou la façon



dont son visage bouge. À partir de ces éléments, un programme est ensuite capable de reconstituer un «masque virtuel», qu'il peut superposer au visage de n'importe quelle personne. De nombreux amateurs utilisent cette technique pour concevoir, par exemple, des vidéos humoristiques où ils se mettent en scène dans la peau d'un personnage célèbre.

Une technique dangereuse?

Toutefois, le deepfake peut aussi permettre de faire dire n'importe quoi à n'importe qui. Des individus mal intentionnés peuvent donc s'en servir pour manipuler des électeurs ou nuire à la réputation d'une personne. Les deux anciens présidents américains, Barack Obama et Donald Trump, par exemple, sont déjà apparus dans des vidéos où on les voit proférer des propos qu'ils n'ont, en réalité, jamais tenus. Cependant, créer une vidéo parfaite et disposer de logiciels de pointe n'est pas à la portée de tout le monde : en regardant ces vidéos de plus près, on peut souvent percevoir des détails qui trahissent qu'il s'agit d'un trucage informatique. ■

Quand le deepfake s'invite au cinéma

En 2017, les studios Walt Disney ont utilisé la technique du deepfake dans *Rogue One*, un film dérivé de la saga Star Wars, pour incarner le personnage de Tarkin. En effet, Peter Cushing, l'acteur qui jouait ce rôle dans *Star Wars, épisode IV*, en 1977, est décédé depuis 1994. Or, l'intrigue de *Rogue One* se déroule à la même période. Un autre acteur a donc endossé le rôle de Tarkin pour tourner le film, puis le visage de Peter Cushing a ensuite été superposé au sien pour créer cette illusion.

La machine à remonter le temps • 24 mars 1163

La construction de Notre-Dame

En mars 1163, l'évêque Maurice de Sully pose la première pierre de la cathédrale Notre-Dame de Paris, qui inaugure le début du chantier.

À Paris, au milieu du XII^e siècle, l'île de la Cité est un lieu de passage très fréquenté. À cette période du Moyen Âge, la ville est traversée par des milliers de pèlerins qui cherchent à franchir la Seine, en chemin vers Jérusalem, au Moyen-Orient ou Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne. Nommé évêque de Paris en 1160, Maurice de Sully souhaite mener un grand projet pour afficher son pouvoir : ériger une immense cathédrale pour accueillir tous les fidèles. Il décide de détruire l'ancienne église Saint-Étienne, afin de libérer suffisamment d'espace sur l'île pour les travaux. La Cité se transforme en chantier monumental.

La première pierre

En mars 1163, Maurice de Sully pose la première pierre de Notre-Dame de Paris : le projet est très ambitieux et nécessite le travail de milliers d'ouvriers. Ses dimensions sont gigantesques : 127 mètres de long sur 40 mètres de large et 33 mètres de hauteur.



Selon un chroniqueur du XIII^e siècle, Jean de Saint-Victor, le pape Alexandre III aurait lui-même béni le chantier de la cathédrale, le 24 mars 1163, alors qu'il était de passage à Paris. Toutefois, cet événement n'a jamais pu être confirmé par les historiens. Dirigée par les meilleurs architectes et bâtisseurs de l'époque, la construction de Notre-Dame s'achève près de 200 ans plus tard, vers 1345. Cet édifice est l'un des premiers grands

monuments religieux de style gothique. Depuis, cette cathédrale vieille de presque 860 ans a connu plusieurs restaurations, dont une importante par l'architecte Eugène Viollet le Duc, au XIX^e siècle.

À nouveau en chantier

Depuis un violent incendie le 15 avril 2019, Notre-Dame est à nouveau en travaux, en particulier pour reconstruire sa toiture, entièrement détruite. ■

Dans le monde

Ghana



Le 1^{er} mars, le Ghana est devenu le premier État d'Afrique à bénéficier du dispositif Covax, qui permet aux pays pauvres d'avoir accès à des vaccins contre la Covid-19. Le président ghanéen, Nana Akufo-Addo, âgé de 76 ans, a été la première personne à recevoir une injection. Son but : inciter la population de son pays à se faire vacciner pour lutter contre la propagation de la Covid-19. La campagne Covax, financée par l'OMS (l'Organisation mondiale de la Santé) et les États les plus riches, doit fournir aux pays les plus pauvres suffisamment de doses de vaccins pour leurs habitants. L'objectif est de livrer, dans un premier temps, 500 millions de doses avant l'été. D'autres pays ont été livrés début mars, dont l'Inde, la Côte d'Ivoire, ou le Sénégal. ■

États-Unis



Le 22 février, les dirigeants de la Virginie ont voté pour mettre fin à la peine de mort dans cet État de l'est des États-Unis. La Virginie devient ainsi le 23^e État du pays à cesser de condamner à mort des prisonniers reconnus coupables de crimes. Depuis la mise en application de la peine de mort dans cet État, en 1608, près de 1400 détenus ont été exécutés. Les dernières mises à mort, elles, remontent à 2017. Les dirigeants de Virginie ont pris la décision de supprimer ce type de châtiment, notamment pour mettre fin à de fortes inégalités. Une grande majorité des condamnés à mort était en effet composée de personnes noires, handicapées ou pauvres. Récemment, d'autres États ont fait le même choix, comme le New Hampshire en 2019 ou le Colorado en 2020. ■

Taiwan



Le 1^{er} mars, la Chine a interdit sur son territoire les ananas en provenance de Taiwan, prétextant qu'ils portaient des bactéries dangereuses pour la santé. Les dirigeants taiwanais, eux, n'ont pas cru à ce motif : ils pensent que la Chine a voulu punir l'île de Taiwan, qui refuse de se soumettre à son pouvoir. Chaque année, Taiwan produit plus de 500 000 tonnes d'ananas et la Chine lui en achète plus de 40 000 tonnes. Pour ne pas rester avec ce surplus, les politiciens taiwanais ont lancé une campagne sur les réseaux sociaux, nommée « les ananas de la liberté ». L'objectif : inciter les Taïwanais à acheter plus d'ananas. L'opération a rencontré un immense succès : des milliers de tonnes ont été commandées et de nombreuses recettes ont, depuis, été partagées sur Internet. ■

C'est fou!

Code secret

Le 18 février, Persévérance, le robot explorateur de la NASA, s'est posé sur la planète Mars. Dans une vidéo de l'atterrissage, les internautes ont pu remarquer un étrange motif sur son parachute : une alternance de bandes rouges et blanches, assez particulière. Un message secret y était caché, écrit en code binaire, un langage utilisé par les informaticiens. En le déchiffrant, on pouvait lire le slogan « dare mighty things », « voyez grand » en français. ■

Encore maman ?

Au large d'Hawaï, dans l'océan Pacifique, les observateurs de la vie sauvage ont eu une sacrée surprise. Comme chaque mois de février, une femelle albatros nommée Wisdom est retournée faire son nid sur les îles Midway. Elle vient de donner naissance à un nouveau poussin... à 70 ans ! Wisdom, qui veut dire « sagesse » en anglais, est l'oiseau sauvage le plus vieux du monde : cet oisillon est le 40^e qu'elle élève. ■

Une bonne excuse

Le 25 février à Strasbourg, un homme de 88 ans a été arrêté pour un excès de vitesse. À la grande surprise des gendarmes, il a en effet été flashé à 191 km/h au lieu de 110 km/h. Lors de son arrestation, il a expliqué qu'il était en retard à un rendez-vous... pour se faire vacciner contre la Covid-19. Parce qu'il n'y a pas d'âge pour respecter les limitations de vitesse, son permis lui a été retiré sur le champ. ■

Tournez, manèges !

Sur le lac gelé de Lappajärvi, dans l'ouest de la Finlande, un groupe de Finlandais tente de battre un record insolite : celui du plus grand « manège de glace » du monde. À l'aide d'une tronçonneuse, ils ont découpé dans la glace un rond de 300 m de diamètre, qui devra pouvoir tourner comme un manège, en flottant sur l'eau, entraîné par un moteur. Pour valider ce record, le rond devra réussir à faire un tour complet. ■

Prochain numéro le 3 avril 2021

ALBERT
Petit journal illustré
Journal jeunesse édité par La poule qui pond SARL
Siège social : 11 rue des Petits Gras
63000 Clermont-Ferrand
Gérant : Valentin Mathé
Associés : V. Mathé, G. Mathé, P. Labruyère
Directeur de la publication : Valentin Mathé
Rédaction en chef : Julie Lardon
Journalistes : Julie Lardon, Camille Lowagie
Illustrations : Dominic Twigg
ISSN n° 2493-0210
CPPAP n°1023 D 93225
Dépôt légal à parution
Imprimé à Cébazat (63) par Decombat
www.journal-albert.fr

